



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

DE NIVEAU **ORANGE VENT** **JAUNE NEIGE-VERGLAS ET JAUNE PLUIE-INONDATIONS**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

Evolution de la situation :

De fréquentes rafales jusqu'à 100 ou 110 km/h sont attendues sur le département, placé en **vigilance orange vent à compter de 08h jeudi 21/11**. Sur la côte et les îles, les rafales pourraient atteindre 110 à 120 km/h. Le vent est d'abord orienté ouest en matinée, puis vire nord-ouest à l'arrière de la dépression l'après-midi. **Concernant le Finistère, l'évènement concernera avant tout le littoral de la presqu'île de Crozon à la frontière morbihanaise.**

Le département est également placé en **vigilance jaune pluie-inondations** en raison des forts cumuls de pluie attendus.

Enfin, le Finistère est maintenu en **vigilance jaune neige-verglas**.

Pour la nuit prochaine :

Les éclaircies, encore belles par endroits en soirée, ne durent pas. Le ciel se charge en seconde partie de nuit, de petites pluies ou des averses se produisent. Par moments, il peut tomber de la pluie et de la neige mêlées.

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 15 millimètres sur la Cornouaille côtière.

En fin de nuit, établissement d'un vent de Sud-Est, souvent assez fort. Rafales atteignant 110 à 120 km/h sur le sud-ouest du département, en fin de nuit.

Le matin, le ciel est très nuageux. Des averses sont possibles, sur la Cornouaille intérieure ainsi que sur la partie est du département. Par moments, les précipitations se font sous forme de pluie et neige mêlées. Ensuite, le temps devient sec, mais les nuages restent nombreux.

Demain, jeudi 21/11 (heure métropole)



CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC).
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement.
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées.
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 20 novembre 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet



Camille DAGORNE